



**MUNICIPALITÉ DE
BAIE-JOHAN-BEETZ**

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ, convoquée le 2^{ième} jour du mois de juin deux mille vingt-cinq à 19 h 30 à la Salle de conférence, située au 15 A rue du Nord, à Baie-Johan-Beetz.

sont présents : M. Sébastien L'Écuyer, maire
M. Sylvain Roy, conseiller, poste 2
M. Jacques Devost, conseiller, poste 3
M^{me} Maryse Bourque, conseillère, poste 4
M. Luc Bourque, conseiller, poste 5
M. Denis Harvey, conseiller, poste 6

Est absent : M. Étienne Lemieux, conseiller, poste 1

aussi présent: M. Martin Côté, directeur général

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par M. Sébastien L'Écuyer, maire de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, à 19 h 36. M. Martin Côté fait fonction de secrétaire.

2. Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Sylvain Roy, appuyé par Jacques Devost et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé:

1. Ouverture de la séance par M. Sébastien L'Écuyer, maire
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 mai 2025
4. Acceptation des comptes
5. Résolutions
 - 5.1. Résolution 2025-06-02-01 concernant le service de pinces de désincarcération
 - 5.2. Résolution 2025-06-02-02 concernant les services de soins de santé
6. Affaires nouvelles
 - 6.1. Résolution 2025-06-02-03 concernant la nomination d'un maire suppléant
7. Varia
8. Période de questions
9. Levée de la séance

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025

Il est proposé par Luc Bourque, appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 5 mai 2025 soit adopté.

4. Acceptation des comptes

Il est proposé par Jacques Devost, appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le Conseil municipal de Baie-Johan-Beetz accepte les comptes payés du 1^{er} au 31 mai 2025 pour un montant de 50 849,81 \$.

Ces comptes ont été acquittés par le directeur général et moi, Martin Côté, certifié sous mon serment d'office que nous avons les fonds nécessaires à la Caisse populaire de Minganie-Basse-Côte-Nord pour payer ces montants dus.

M. Martin Côté, directeur général

5. Résolutions

5.1. Résolution 2025-06-02-01 concernant le service de pinces de désincarcération

Considérant que la MRC de Minganie souhaite faire l'acquisition d'équipements de pointe permettant d'intervenir efficacement lorsque les pinces de désincarcération sont requises sur les lieux d'un accident;

Considérant que ces équipements seraient sous la garde de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre afin de desservir les municipalités le long du littoral de la MRC de Minganie;

Considérant qu'un accord de principe liant ces municipalités de la MRC de Minganie pour adhérer à une entente régionale est nécessaire avant de procéder à l'acquisition des équipements;

Considérant que les paramètres, tant opérationnels que financiers, d'une telle entente devront faire l'objet de discussions et être approuvés par les différents conseils municipaux;

Considérant que la gestion d'une telle entente devra être prise en charge par la MRC de Minganie ou une éventuelle régie intermunicipale;

Considérant qu'une telle entente pourra servir de base pour élargir le modèle à l'ensemble des missions de la sécurité civile;

Il est proposé par Maryse Bourque appuyée par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

que la Municipalité de Baie-Johan-Beetz donne son accord de principe pour adhérer à une éventuelle entente pour des interventions nécessitant l'utilisation de pinces de désincarcération avec une couverture optimale et un coût équitable pour chacune des parties;

que cette résolution soit transmise à la MRC de Minganie ainsi qu'aux municipalités en faisant partie.

5.2. Résolution 2025-06-02-02 concernant les services de soins de santé

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

6. Affaires nouvelles

6.1. Résolution 2025-06-02-03 concernant la nomination d'un maire suppléant

Il est proposé par Sylvain Roy, appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz nomme Luc Bourque comme maire suppléant jusqu'à la séance ordinaire du mois de novembre 2025.

7. Varia

8. Période de questions

9. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 07.

Martin Côté
secrétaire

Sébastien L'Écuyer
Maire

¹ Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées individuellement.